

N^o 16.
Kaufmann, George
et
Hoffer, Marie Louise

Le 3^e vingt un mai mil huit cent soixante-trois, à dix heures du matin
ACTE DU MARIAGE célébré publiquement en la Maison commune de² George Kaufmann veuf
de Mathilde Faber décédée à Bonxwiller le 20 novembre mil huit cent cinquante un,
sans avoir été enregistré des deux de cette Mairie et résidé à Göttesheim âgé de 3^e vingt six ans, né
ainsi que cela est constaté par⁶ l'extract de son acte de naissance coint
profession de boulanger domicilié à¹ Bonxwiller
fils⁸ légitime et majeur de⁹ Jean Kaufmann
âgé de cinquante ans, profession de laboureur domicilié
à¹⁰ Göttesheim ci-présent et consentant,
et de¹¹ Jean Anne Catherine Hammann âgée de ans, profession de aucune
domiciliée à¹² Göttesheim ci-présent et consentant
Et de¹³ Marie Louise Hoffer
Trusbourg âgée de¹⁴ vingt trois ans, née à¹⁵
le 16 brumaire mil huit cent trente neuf,
ainsi que cela est constaté par¹⁷ l'extract de son acte de naissance coint
profession de aucune domiciliée à¹⁸ Bonxwiller
fille¹⁹ légitime et majeure de²⁰ Emmanuel Hoffer,
âgé de cinquante neuf ans, profession de pensionnaire militaire
domicilié à²¹ Bonxwiller ci-présent et consentant
et de²² Marie Elisabeth Weiss
âgée de cinquante six ans, profession de aucune domiciliée à²³ Bonxwiller ci-présent et consentant

Les publications ont été faites à²⁴ Bonxwiller sans opposition le vingt dix avril et trois mai
de l'année courante ainsi qu'il est constaté par le registre de cette Mairie
Les pièces produites sont: 1) l'extract de l'acte de naissance de l'époux 2) celui de
l'acte de décès de sa mère 3) et l'extract de l'acte de naissance de l'épouse

Desquels actes et de tous ceux exigés par le Code Napoléon, et du chapitre 6, titre V, livre 1.^{er} dudit Code, il a été
donné lecture par nous Officier de l'Etat civil aux termes de la loi. Lesdits époux présents ont déclaré prendre en

mariage, l'un²⁵ Marie Louise Hoffer
l'autre²⁶ George Kaufmann

en présence des quatre témoins ci-après désignés²⁷: 1.^o Henri Faber
âgé de cinquante deux ans, profession de boulanger domicilié à Bonxwiller
lequel a déclaré être beau-père de l'époux

2.^o Michel Bastian âgé de cinquante six ans, profession de laboureur
domicilié à Göttesheim lequel a déclaré être oncle de l'époux

3.^o Jacques Wehrmy âgé de cinquante six ans, profession de cloutier
domicilié à Bonxwiller lequel a déclaré être ami des époux

4.^o George Greiner âgé de quarante huit ans, profession de cordier
domicilié à Bonxwiller lequel a déclaré être ami des époux

Après quoi nous²⁸ Charles Louis Schaller Maire,
Officier de l'Etat civil, avons prononcé qu'au nom de la loi lesdits époux sont unis en mariage.

Nous avons ensuite interpellé les futurs époux, ainsi que les personnes présentes qui autorisent le mariage, de
déclarer s'il a été fait un contrat de mariage, il nous a été répondu que²⁹ les futurs époux ont passé le

Contrat devant M. Kellermann Notaire à Bonxwiller le six avril dernier:

Lecture faite, le présent acte a été signé par lesdits époux, témoins et comparants, avec nous Officier de
l'Etat civil.³⁰

Kaufmann
Hoffer
L. Hoffer
G. Kaufmann
H. Faber
M. Bastian
J. Wehrmy
G. Greiner
Le Maire
Schaller